



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 22 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rapport de la Deuxième Commission *

Rapporteuse : M^{me} Anneli **Lepp** (Estonie)

Introduction

1. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée :

« Mondialisation et interdépendance :

- a) Mondialisation et interdépendance ;
- b) Migrations internationales et développement »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur la question à sa 17^e séance, le 19 octobre. Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant¹. On se référera aussi au débat général que la Commission a tenu à ses 2^e à 6^e séances, les 8, 9 et 10 octobre². Il sera rendu compte de la suite des débats de la Commission sur la question dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Point 22

Mondialisation et interdépendance

Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers un nouvel ordre économique

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous les cotes [A/73/540](#), [A/73/540/Add.1](#) et [A/73/540/Add.2](#).

¹ [A/C.2/73/SR.17](#).

² Voir [A/C.2/73/SR.2](#), [A/C.2/73/SR.3](#), [A/C.2/73/SR.4](#), [A/C.2/73/SR.5](#) et [A/C.2/73/SR.6](#).



international » ([A/73/290](#))

Lettre datée du 4 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à la quarante-deuxième réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, tenue à New York le 27 septembre 2018 ([A/73/417](#))

Lettre datée du 22 octobre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte de la déclaration ministérielle adoptée à la Réunion annuelle des ministres des pays les moins avancés, tenue à New York le 26 septembre 2018 ([A/73/455](#))

Point 22 a)

Mondialisation et interdépendance

Lettre datée du 2 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte du document publié à l'issue de la troisième réunion ministérielle du Groupe de pays de même sensibilité pour la promotion des pays à revenu intermédiaire ([A/73/469](#))

Point 22 b)

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement ([A/73/286](#))

4. À la 17^e séance, le 19 octobre, le représentant de la Division des politiques et de l'analyse économiques du Département des affaires économiques et sociales (au titre du point 22) et le Directeur de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales (au titre de l'alinéa b) du point 22) ont fait des déclarations liminaires.

5. À la 23^e séance, le 8 novembre, la représentante des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration au sujet des projets de résolution dont la Commission était saisie³.

6. À la 27^e séance, le 3 décembre, la représentante de la République bolivarienne du Venezuela a fait une déclaration au sujet des projets de résolution adoptés par la Commission⁴.

³ Voir [A/C.2/73/SR.23](#).

⁴ Voir [A/C.2/73/SR.27](#).